

Accompagnant Educatif et Social (AES) en structures médico-sociales

L'accompagnant éducatif et social aide au quotidien les personnes âgées vulnérables ou en situation de handicap, entre autres. Il les accompagne dans les actes de la vie courante (la toilette, les tâches ménagères, les déplacements, etc.), et les aide à préserver autonomie et vie sociale. Il travaille en relation avec des professionnels du secteur médical, paramédical, social et éducatif. Ce diplôme, permettant d'exercer dans un service à domicile (SAAD) comme en structure d'hébergement collectif (EHPAD par exemple), favorise la construction d'un parcours professionnel au sein de différents types d'établissements et services médico-sociaux et auprès de différents publics sur un même territoire.

Le métier d'accompagnant éducatif et social c'est :

- Accompagner la personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes
- Apporter une aide de proximité, de maintien des acquis et de stimulation du potentiel de la personne accompagnée
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec la personne accompagnée et son entourage
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne
- Proposer des activités de loisirs adaptées, communiquer avec l'entourage de la personne aidée, prévenir le risque d'isolement social
- Travailler éventuellement en horaires décalés, les week-ends, les jours fériés, de jour ou de nuit

Où exercer le métier

- En établissement d'hébergement pour personnes âgées ([EPHAD](#))
- Au domicile de personnes âgées ou malades ([SSIAD](#) ou [SPASAD](#))
- En établissements et services pour personnes handicapées

Quels sont les employeurs ?

- Les services d'aide à domicile (SAAD et SPASAD notamment) publics, privés non lucratifs ou commerciaux
- Les EHPAD publics, privés non lucratifs ou commerciaux
- Les établissements et services médicalisés pour personnes handicapées privés non lucratifs

Les qualités pour devenir accompagnant éducatif et social :

- Le sens du contact
- La rapidité d'adaptation
- La discrétion
- L'autonomie
- La disponibilité
- L'écoute
- La patience
- Une certaine résistance physique et psychologique

Diplôme et formation

Pour devenir AES, il faut obtenir le **diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DE AES)**. Depuis quelques années, ce diplôme regroupe et remplace désormais le diplôme d'auxiliaire de vie sociale (AVS) et d'accompagnant médico-psychologique (AMP) et entre dans le cadre d'un [référentiel professionnel](#) précis. Ce diplôme permet d'exercer à domicile comme en établissement (en collaboration avec les aides-soignants). **Une offre diversifiée sur le territoire permet la formation d'un peu de moins de 500 professionnels chaque année.**

La formation se déroule sur une période de 10 à 24 mois, et peut s'envisager :

- En formation initiale
- En contrat d'apprentissage
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (validation des acquis de l'expérience professionnelle)

L'admission se fait sur étude de dossier et entretien oral. Certains profils peuvent bénéficier de dispenses de certains modules et/ou d'accès prioritaire à la formation, voire d'équivalence.

Dans le cadre d'un exercice (à domicile ou en établissement) auprès de personnes âgées avec troubles cognitifs ou maladie d'Alzheimer, la formation complémentaire (140hrs) **assistant de soins en gérontologie (ASG) est de plus en plus appréciée. A domicile, l'ASG** peut ainsi intervenir au sein d'équipes spécialisées Alzheimer (ESA) et en établissement en pôle d'activité et de soins spécifiques (PASA) ou en unités d'hébergement renforcés (UHR).

Retrouvez les centres de formation [ICI](#)